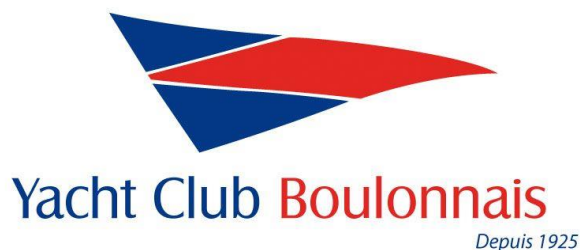


Avis de Course
Championnat Manche Est AFL n° 3
Interligue ILCA
25/26 mars 2023
Boulogne-sur-Mer
YACHT CLUB BOULONNAIS
Grade 4



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs AFL , le règlement du championnat régional Manche Est AFL 2023 et le cahier des charges du championnat Manche Est .
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire par internet en ligne à l'adresse suivante :
<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=255>

Majoration de 10 euros pour les inscriptions passé la date du 15 mars 2023.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - la carte Eur ILCA 2023 reçue après adhésion à l'AFL sur sa boîte email.Si non inscrit à l'AFL se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2023
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe ILCA 2023

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **25€ pour les coureurs préinscrits avant le 15 mars 2023**
- **35€ pour les inscriptions à compter du 15 mars 2023**

Lien pour paiement en ligne des frais d'inscription : communiqué ultérieurement.

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 25 mars de 10h à 14h au club house du Yacht Club du Boulonnais.

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2023 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 25 Mars 2023	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 26 mars 2023	10h30	ILCA 7,6 ET 4

Dimanche 26mars 2023 : Dernier signal d'avertissement : **16h**.

6. **JAUGE** : Des contrôles des équipements pourront être effectués.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles par affichage au tableau officiel avant 12h le samedi 25 mars 2023.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est la rade de Boulogne/Mer.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux vainqueurs des différentes séries :

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Zodiacs des entraineurs

Mise à l'eau par la plage par tracteur.

Immatriculation des zodiacs à communiquer au préalable pour prise en charge des frais de port.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Rocco, chef de base YCBouloonnais : 06 67 10 90 47

Vincent LENOIR, délégué ILCA Ligue Hauts-de-France : 06 12 52 53 72

Laura DUBRULLE, responsable Championnat Manche Est : 06 33 39 30 81